



REVUE DES INTÉRÊTS CATHOLIQUES

Canada. — A Québec, les fêtes de l'inauguration solennelle du monument Champlain ont commencé par une procession patriotique de la Société Saint-Jean-Baptiste à travers la ville, suivie d'une messe solennelle à l'église paroissiale du même nom. Un sermon éloquent y fut prononcé par M. l'abbé Corbeil, professeur de rhétorique au collège Sainte-Thérèse. En voici la péroraison :

“ J'espère vous avoir fait apprécier la grandeur de Champlain, et son œuvre comme le souhaite l'Eglise. L'œuvre de Champlain est un bienfait pour nous ; c'est celui de notre existence nationale ; sa vie est une leçon : elle fut heureusement féconde pour avoir été fondièrement chrétienne. Champlain aima son pays et sa foi catholique ; il ambitionna d'agrandir et d'honorer l'un et l'autre. Comme lui, ayons à cœur de rendre nos jours féconds pour notre patrie et pour l'Eglise. Citoyens, libres de par un gouvernement constitutionnel et responsable que nos pères ont conquis, nous avons entre nos mains les destinées de notre pays et de notre foi. Nous pouvons beaucoup pour la prospérité et l'honneur de l'un et de l'autre. Au jour où échéaient aux rois très chrétiens de France, d'aussi grandes responsabilités, ils montaient au sanctuaire national de Reims, solliciter l'assistance céleste. Si nous prétendons, comme Champlain, à faire fleurir en cette terre du Canada, les saines traditions françaises, songeons qu'elles doivent être entées sur les traditions catholiques de nos pères. Si nous sommes passionnés pour la prospérité et l'honneur de notre patrie, comme Champlain, ayons le zèle de la foi catholique.

Les enseignements de notre Mère, l'Eglise, gardés et honorés par nos pères, “ ont mis le peuple canadien au niveau des plus policés et des plus glorieux, et ont fait de lui, quoique venu tardivement, leur émule, ” comme l'attestait récemment Léon XIII : “ *Canadensium natio in contentionem urbanitatis et gloriae cum excultis gentibus seranon impar venit.* ” Prenons garde, mes frères, de perdre les dons célestes : la foi catholique et la charité chrétienne ; nous avons le devoir de défendre nos traditions religieuses, aussi bien que les français, et de les transmettre intactes à nos descendants. C'est l'honneur des générations passées de n'avoir point forligné. Suivons leur exemple, afin que nos fils et nos arrière-neveux, dans leurs solennités nationales, mêlent nos noms à ceux des Champlain et des ancêtres que nous préconisons, et que l'Eglise puisse ratifier au nom de Dieu et consacrer l'apothéose populaire pour notre gloire dans le temps et dans l'éternité. Amen.”

Au dévoilement de la statue, le discours le plus remarqué, tant pour la beauté littéraire que pour le sens chrétien, fut celui du consul général de France.